

Me Hélène Sicard L. LL

Avocate
Barrister and Solicitor

1255 carré Phillips, bureau 808
Montréal (Québec) H3B 3G1
Tél : 514 281-1720
Fax : 514 281-0678
helenesicard@videotron.ca

Montréal le 22 octobre 2012

Régie de l'Énergie
800 Place Victoria
2^e étage, bureau 255
Montréal (Québec)
H4Z 1A2

À l'attention de Me Véronique Dubois

Objet : Dossier R-3809-2012

Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des Conditions de service et Tarif de Société en commandite Gaz Métro à compter du 1^{er} octobre 2012-Phase 1.

Planification de l'audience, participation de Union des consommateurs (UC)

Chère consoeur,

La présente fait suite à votre lettre en date du 15 octobre 2012, relativement à la planification de l'audience.

Par lettre en date du 2 octobre 2012, j'avisais la Régie que ma cliente, UC, n'entendait pas déposer de preuve sur le sujet du plan d'approvisionnement (stratégie d'approvisionnement) de Gaz Métro qui sera traité en première partie de cette phase 1 du dossier en rubrique.

En effet ma cliente estimait que les intervenants FCEI et ACIG couvraient amplement cet aspect du dossier dans le cadre de leurs demandes de renseignements et prévoyait que ceux-ci feraient de même dans le cadre de leur preuve. De plus UC était satisfaite des réponses fournies par le Distributeur et souligne que la flexibilité des contrats d'approvisionnement est un aspect important de ceux-ci.

Depuis UC a pris connaissance de la preuve de l'ACIG versée au dossier et de la lettre du procureur de la FCEI en date du 2 octobre 2012. UC souscrit à ces positions et appuie les commentaires et recommandations de la FCEI et de l'ACIG.

Dans ce contexte et dans un souci d'efficacité UC estime qu'il ne serait pas utile à la Régie qu'elle participe plus avant à cette partie du dossier.

En conséquence UC confirme à la Régie qu'elle n'a pas de preuve à présenter, et informe celle-ci qu'elle n'entend pas contre interroger les témoins de Gaz Métro, ni ceux des intervenants et qu'elle n'a pas l'intention de présenter d'argumentation, outre le contenu de la présente appuyant les positions et recommandations de la FCEI et de l'ACIG.

Me Hélène Sicard

Espérant le tout conforme, veuillez agréer chère consoeur, mes salutations distinguées.



Me Hélène Sicard

c.c. Me Vincent Regnault, Gaz Métro
M Jean-François Blain (UC)
M Marc-Olivier Moisan-Plante (UC)
Mme France Latreille (UC)